

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

Date de convocation : **7 octobre 2025** En exercice : **15** Présents : **12** Votants : **12+2**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. GORRE, 1^{er} adjoint de Le Crouais, pour le maire empêché.

Présents :

Mesdames CHERO Marie-Paule, JAGU Odile, JOUANNE Annie, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie, SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette

Messieurs CHOUAN Rémy, FORESTIER Jonathan, GIRARD Gwenaël, GORRE Gérard, TOUANEL Henri

Absents excusés : Messieurs CHICOINE Daniel, GLOTIN Patrick, TRUTIN Gilbert

Procuration : M. CHICOINE à M. GORRE, M. TRUTIN à M. TOUANEL

Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur TOUANEL Henri

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

2025-36 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – MANDAT SPÉCIAL CONGRÈS DES MAIRES

Vu le Code Général des Collectivités locales, Art. L.2123-18, R.2123-22-1 ;

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, maire, adjoint ou simple conseiller municipal. Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de son souhait de participer au 107^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France à Paris du 18 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial pour participer au 107^{ème} congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France aux élus nommés ci-dessous :

- Monsieur CHICOINE Daniel, Maire
- Monsieur TOUANEL Henri, adjoint

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide l'octroi d'un mandat spécial pour les élus cités ci-dessus,**
- **Décide de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.**

Vote : unanimité

2025-37 : FONCTION PUBLIQUE – DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTE

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2;

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (suppression d'un poste),

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du CST,

En raison de la promotion interne de l'agent administratif au grade de rédacteur, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 22 septembre 2025,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 32h.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Adopte la proposition du Maire,**
- **Modifie le tableau des emplois à compter du 17 octobre 2025**

Vote : unanimité

2025-38 : FINANCES – TARIFS SALLE CULTURELLE 2026

La délibération n°2024-32 prévoyait les tarifs de la salle culturelle pour l'année 2025. Il est nécessaire de délibérer pour fixer les tarifs pour l'année 2026.

Après échanges, il est proposé de réviser les tarifs d'occupation de la salle comme suit :

TARIFS 2025	COMMUNE (résidents de la commune)		HORS COMMUNE	
	ÉTÉ*	HIVER*	ÉTÉ*	HIVER*
Location salle et cuisine (1 jour)		280,00 €	360,00 €	420,00 €
Location salle et cuisine (week-end)		410,00 €	520,00 €	600,00 €
Location salle associative (1 jour)		70,00 €	90,00 €	100,00 €
Frais de Fonctionnement Associations de la commune (1ère location gratuite)	115,00 €	180,00 €		
Caution	un chèque de caution de 200 € un chèque de caution couvrant la location totale			
* Tarif été : du 15 avril au 15 octobre				
* Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision des tarifs de la salle culturelle présentée ci-dessus. Précise que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vote : unanimité

2025-39 : DOMAINE ET PATRIMOINE – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N°2025-1

La délibération n°2025-1 du 6 février 2025 portait sur la cession d'une partie d'une parcelle située au 14, Le Pas de la Lande au profit de Monsieur et Madame GRASLAND et pour une valeur vénale de 0.55€ TTC/m². La superficie approximative de 136 m² restait à déterminer après intervention du géomètre-expert.

Après exposé de Monsieur GORRE, il convient de préciser les éléments ci-dessous :

Conformément au document d'arpentage, la cession porte sur la parcelle cadastrée A1275 d'une superficie de 89 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'approuver la procédure de cession de la parcelle cadastrée A1275, d'une superficie de 89 m², à Monsieur et Madame GRASLAND et pour une valeur vénale de 0.55€ TTC/m² ;**
- **Que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,**
- **De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.**

Vote : unanimité

2025-40 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-13 en date du 28 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

06/09/2025	Devis	SOCOTEC - Vérifications périodiques des équipements sportifs (en HT tous les 2 ans)	168,00 €
16/09/2025	Devis	POUZET JJ - Fourniture de 4 licences antivirus pour 3 ans	478,80 €
19/09/2025	Devis	CARDIOUEST - Maintenance du défibrillateur (par an)	96,00 €
06/10/2025	Devis	ART PROTECT - Mise en conformité de l'installation de protection contre la foudre	1 152,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte des dossiers énumérés ci-dessus.

Vote : unanimité

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur GORRÉ informe le Conseil Municipal que le commerce souhaite installer une pergola. Le Conseil Municipal demande que des précisions soient apportées concernant le projet, notamment en ce qui concerne les dimensions, les modalités de fixation ainsi que la projection de la structure.

Séance levée à 20h35

Délibération n°2025-36 à 2025-40